



Compte-rendu
Commission Prisons du jeudi 20 janvier 2022
En visioconférence

Pilote : Dr Jean-Luc Bousard

ORDRE DU JOUR :

- Approfondissement des pistes de réflexion pour les futurs travaux de la Commission :
 - Continuité des soins ;
 - Projet santé sexuelle/IST)
- Questions diverses.

• **Approfondissement des pistes de réflexion pour les futurs travaux de la Commission**

- *Continuité des soins*

La réunion précédente avait retenu le principe d'établir une liste, à remettre aux personnes détenues sortant de prison, des établissements proposant des plages de consultation sans rendez-vous. Il s'agirait de faire un annuaire des possibilités de consultation sans rendez-vous, dans les hôpitaux, mais aussi en médecine de ville. Plusieurs pistes sont évoquées :

- Les différents Corevih ont travaillé sur ce sujet selon Marc Antoine Valantin. Denis Pedowska, coordinateur administratif du Corevih IDF Est se propose de questionner les différents coordinateurs
- Pour la médecine de ville il est probable que seules les « maisons de santé pluridisciplinaires » soient en position d'offrir des consultations sans rendez-vous et de prendre en charge des nouveaux patients. Pierre Leroy signale la possibilité de retrouver ces informations sur les sites Ameli (<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/organisations-coordonnees-territoriales>). Ces informations devraient également être disponibles à l'ARS, à questionner à ce sujet.

Concernant le suivi des hépatites virales ; Marc Antoine Valantin souligne qu'il est peu probable que des services d'hépatologie proposent des consultations sans rendez-vous.

La question est évoquée de la possibilité d'étendre l'annuaire hors de l'Ile de France.

Concernant la transmission des données médicales nécessaires à la prise en charge, la possibilité d'un recours au système de « coffre-fort numérique » avait été évoquée par Marie Ahouanto-Chaspoul, Conseillère médicale nationale pour la santé des personnes sous-main de justice : un tel système serait en projet à l'AP HP pour les travailleurs sociaux. Plusieurs difficultés sont évoquées : le temps de travail supplémentaire nécessaire pour les USMP, la nécessité d'outils informatiques (loin d'être généralisés dans toutes les USMP), et surtout les garanties de confidentialité exigibles (CNIL, Conseil de l'Ordre). Marie Ahouanto-Chaspoul propose d'approfondir ses recherches sur ce dispositif.

○ *Santé sexuelle*

Marc Antoine Valentin présente un diaporama sur les infections sexuellement transmissibles en milieu carcéral recensant les articles sur PubMed 2018 -2021 (388 résultats) et détaillant certains d'entre eux.

Un consensus se dégage sur l'intérêt qu'il y aurait à valoriser les initiatives faites dans certains établissements (proposition de test chlamydia et gonococcies à Fresnes, sérologie de la syphilis proposée aux hommes à Fleury, atelier prévention à Fleury, ...), à développer ces initiatives, les mettre en commun, les publier, interpeller l'ARS...

Le principe d'un groupe de travail sur ce sujet, proposé par Pierre Leroy, est retenu.

Yoann Connan, interne en médecine infectieuse à Tours et travaillant sur un projet de master sur les IST et la santé sexuelle en prison (infections virales RdR, PrEP...) propose de se joindre à notre groupe.

La problématique de la mise à disposition de préservatifs par l'administration pénitentiaire en dehors des seules USMP est à nouveau évoquée : Ridha Nouiouat souligne la disparité des pratiques d'une prison à l'autre. Marie Ahouanto-Chaspoul précise que la DAP est seule décisionnaire en dernière instance sur ce sujet. Il est donc nécessaire de l'interpeller ; soit directement, au nom des Corevih, soit par l'ARS, la DGS ou la DGOS. Un courrier en ce sens sera adressé à F. Goyet en charge de la santé des personnes détenues à l'ARS (par Jean-Luc Boussard).

Date de la prochaine réunion de la Commission Prisons
Jeudi 17 mars 2022 de 15h à 16h (en visioconférence)